





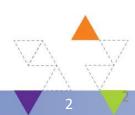




### Ordre du jour

- Présentation du dispositif et son organisation
- Les notifications de financement et le conventionnement ANR
- Votre interlocuteur dédié ANR et les documents supports
- Démonstration d'utilisation de la plateforme dédiée
- Echange questions/réponses
- Vos contacts DRARI







# Présentation du dispositif et son organisation

#### Les objectifs de la mesure :

- Soutenir l'effort d'investissement des établissements et des entreprises dans la recherche collaborative ;
- Contribuer à la préservation et à la montée en compétence des personnels de R&D;
- Contribuer à l'acculturation entre recherche publique et recherche privée par des échanges de personnels ;
- Soutenir l'emploi des jeunes diplômés.





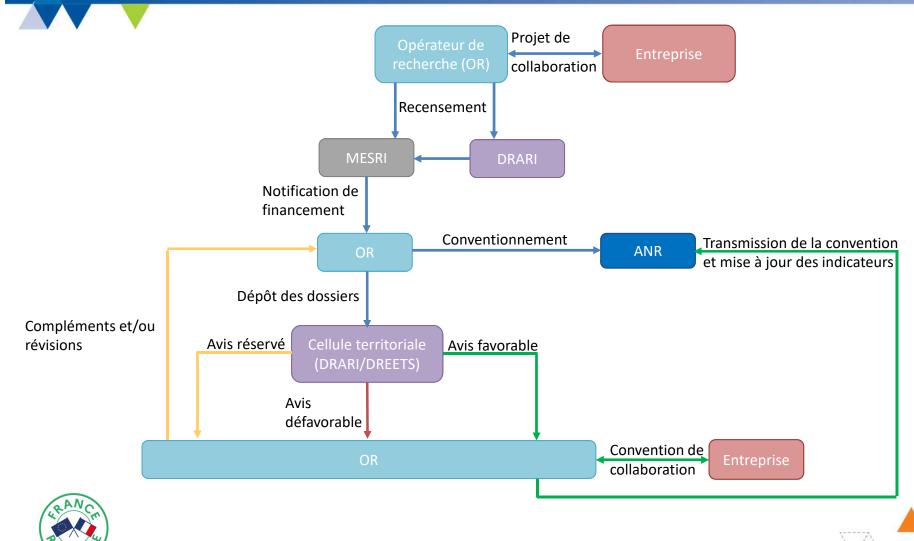
## Présentation du dispositif et son organisation

#### 4 actions:

- 1. Salariés de R&D de l'entreprise partiellement affecté dans l'établissement de recherche ;
- 2. Salariés de R&D de l'entreprise partiellement affecté dans l'établissement de recherche s'engageant dans une formation doctorale, et justifiant d'une formation d'ingénieur ou de master ;
- 3. Jeune diplômé de niveau master, salarié d'un établissement de recherche partiellement affecté dans l'entreprise ;
- 4. Jeune docteur salarié d'un établissement de recherche partiellement affecté dans l'entreprise.



## Présentation du dispositif et son organisation





### Mise en place de la vague 2

#### Ouverture de la vague 2 de recensement <u>du 10 mai au 11 juin :</u>

- → Ouverte à toutes les structures de recherche MAIS sans garantie du financement alloué ;
- → <u>Vague territoriale</u>: toutes les demandes (y compris celles des ONR) sont envoyées à la cellule territoriale (DRARI) de la région du laboratoire d'accueil des personnels de R&D;
- → Nécessité de faire remonter les estimations les plus précises possibles.
- En parallèle, consolidation des retours sur la 1ère vague pour identifier les marges de financement résiduelles.
- Notification des financements à partir de la mi-juin :
  - → <u>Priorité donnée</u> aux nouveaux entrants, aux projets menés avec des PME, aux projets « numériques », avec une attention portée à la répartition territoriale des financements alloués ;
  - → Principe du 1<sup>er</sup> arrivé 1<sup>er</sup> servi en cas de nécessité d'arbitrage (la date faisant foi est celle de la remontée à la DRARI du tableau de recensement complet).





### Notifications de financement et conventionnement ANR

#### **Notifications de financements** (1ère vague de recensement) :

- 69 organismes de recherche;
- Financement total notifié de 239,3M€, dont 102,1M€ pour 2021;
- A la signature de la convention avec l'ANR : libération de 40% de l'enveloppe de 2021 (40,8M€);
- Juin 2021 : 20% de l'enveloppe de 2021 (20,4M€) ;
- Novembre 2021 : 40% de l'enveloppe de 2021 (40,8M€).





### Notifications de financement et conventionnement ANR

#### **Conventionnement ANR:**

Linda Grabi, gestionnaire conventionnement

- Envoi des données administratives à l'ANR, suite à la notification du MESRI ou de la DRARI à <u>preservation.emploi@agencerecherche.fr</u> :
  - le n° de SIRET de l'établissement bénéficiaire et l'adresse reliée à ce dernier,
  - le nombre de convention de collaboration prévues
  - un RIB
- Envoi de la convention à l'établissement pour signature.







## Votre interlocuteur dédié et les documents supports

Pour toute question :

Albin Laruelle, chargé de mission administratif 01 78 09 80 58

preservation.emploi@agencerecherche.fr

- Documents supports :
- Réponses aux questions fréquentes (FAQ) > disponible sur le site internet de l'ANR (<a href="https://anr.fr/fr/plan-de-relance">https://anr.fr/fr/plan-de-relance</a>)
- Guide d'utilisation de la plateforme > transmis aux utilisateurs après le webinaire







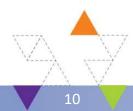
# Démonstration d'utilisation de la plateforme dédiée

Lien d'accès à la plateforme :

https://preservation-emplois.anr.fr/

- Dépôt des dossiers
- Suivi des conventions de collaboration







## Questions/Réponses Nous sommes à votre écoute



ANR

### Contacts DRARI

DRARI	Prénom NOM	Fonction	Téléphone	Mail
AUVERGNE - RHONE-ALPES	Jean-Luc DUPLAN	Délégué régional par intérim	04 72 80 51 42	drari.auvergne-rhone- alpes@recherche.gouv.fr
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Jean GUZZO	Délégué régional	03 80 44 69 76	drari.bourgogne-franche- comte@recherche.gouv.fr
BRETAGNE	Florent DELLA VALLE	Délégué régional	02 99 79 38 65	drari.bretagne@recherche.gouv.f r
CENTRE - VAL DE LOIRE	Fabrice GENS	Délégué régional adjoint	02 38 81 46 93	drari.centre-val-de- loire@recherche.gouv.fr
CORSE	Jean-Laurent VELLUTINI	Délégué régional	04 95 50 34 64	drari.corse@recherche.gouv.fr
GRAND-EST	Brigitte JAMART	Déléguée régionale		drari.grand- est@recherche.gouv.fr
GUADELOUPE	Philippe POGGI	Délégué régional		philippe.poggi@ac-guadeloupe.fr
GUYANE	Philippe POGGI			drrt.guyane@recherche.gouv.fr
HAUTS-DE-FRANCE	Stéphane LELEU	Délégué régional	03 20 15 65 70	drari.hauts-de- france@recherche.gouv.fr
ILE-DE-FRANCE	Samuel GUIBAL	Délégué régional	01 40 46 60 77	drari.ile-de- france@recherche.gouv.fr

www.anr.fr 12



DRARI	Prénom NOM	Fonction	Téléphone	Mail
LA REUNION	Abel HIOL	Délégué régional	0026 26 92 49 06 62	drari.la- reunion@recherche.gouv.fr
MARTINIQUE	Laurent MORILLON	Délégué régional	05 96 39 49 92	drari.martinique@recherche.gou v.fr
NORMANDIE	Xavier PANNECOUCKE	Délégué régional	02 32 08 92 90	drari.normandie@recherche.gou v.fr
NOUVELLE- AQUITAINE	Dominique REBIERE	Délégué régional	05 56 90 65 19	drari.nouvelle- aquitaine@recherche.gouv.fr
NOUVELLE CALEDONIE		Délégué territorial par intérim		drrt.nouvelle- caledonie@recherche.gouv.fr
OCCITANIE	Marianne PEYROT	Déléguée régionale	05 62 89 82 74	drari.occitanie@recherche.gouv.f r
PAYS DE LA LOIRE	Pierre-Yves MANACH	Délégué régional	02 40 37 33 69	drari.pays-de-la- loire@recherche.gouv.fr
POLYNESIE FRANCAISE	Jean- Christophe AUFFRAY	Délégué territorial		<u>iean-</u> <u>christophe.auffray@recherche.go</u> <u>uv.fr</u>
PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR	Marc SAVASTA	Délégué régional	04 84 35 42 81	drari.provence-alpes-cote-d- azur@recherche.gouv.fr

www.anr.fr 13